

**Comité de Vigilance de l'incinérateur  
de la Ville de Québec**

**Rapports annuels  
Années 2005, 2006 et 2007**

## **Mot de la présidente**

Après trois ans d'existence, il était plus que temps que le Comité de vigilance de l'incinérateur de la ville de Québec présente ses rapports annuels. En soi, ce défaut de rencontrer l'exigence de la production d'un rapport annuel prévue dans l'acte constituant le comité de vigilance est une illustration des difficultés rencontrées dans le développement d'un mode de fonctionnement efficace. Nous espérons sincèrement que ces difficultés soient maintenant choses du passé et que, de plus en plus, les discussions du Comité de vigilance se traduisent par prises de positions claires contribuant à l'accomplissement de son mandat.

## **Mandat du comité**

Fondé formellement le 7 février 2005 par une résolution du conseil de ville de Québec, le mandat du Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec, tel qu'il appert au sommaire décisionnel EN2004-079 est de :

1. Faire des recommandations à l'exploitant concernant l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations, soit atténuer ou supprimer les impacts de l'incinérateur sur le voisinage et l'environnement.
2. Donner à des représentants du voisinage et à des organismes les moyens concrets de s'informer sur les opérations de l'équipement et sur les projets en développement, d'en évaluer les conséquences, d'en assurer le suivi et de transmettre à la population les renseignements pertinents sur la gestion des équipements.
3. Vérifier si l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales.

## **Composition du comité**

**Le comité est composé d'un total possible de 16 membres dont :**

### **9 membres avec droit de vote**

- 1 citoyen désigné par le conseil de quartier du Vieux-Limoilou
- 1 citoyen désigné par le conseil de quartier de Maizerets
- 1 citoyen désigné par le conseil de quartier de Lairet
- 1 représentant du Conseil régional de l'environnement de la Capitale nationale
- 1 représentant des Ami-e-s de la terre de Québec
- 1 représentant du milieu socio-économique de l'arrondissement désigné par le conseil de l'arrondissement de Limoilou
- 2 élus désignés par le conseil de l'arrondissement de Limoilou
- 1 élu de la Ville de Québec

## **6 membres sans droit de vote**

- 1 représentant de la Communauté métropolitaine de Québec\*
- 1 représentant du Service de l'environnement
- 1 représentant du Service des travaux publics
- 1 représentant de l'Arrondissement de Limoilou
- 1 représentant du ministère de l'environnement
- 1 représentant de la santé publique

\*avec droit de vote si celui-ci est un élu

## **L'année 2005 : Un départ interrompu**

Comme tout nouvel organisme, le premier défi rencontré par le Comité de vigilance de l'incinérateur de la ville de Québec fût celui de trouver un mode de fonctionnement efficace. Il ne faut pas sous-estimer l'ampleur de ce défi car, préalablement, il fallait établir un climat de confiance entre les membres du comité. Or, parmi les membres votants du Comité de vigilance, se retrouvent des personnes issues d'organismes, ou qui côtoient des gens qui, au moment de la consultation sur le PGMR, ont réclamé la fermeture de l'incinérateur. Les membres non-votants du Comité de vigilance, plus spécifiquement ceux issus de l'administration municipale, qui détiennent l'information quant au fonctionnement de l'incinérateur et qui se doivent de la transmettre au Comité de vigilance, étaient donc susceptibles de craindre que les renseignements transmis soient détournés de leur contexte et utilisés afin de promouvoir la fermeture de l'incinérateur, ce qui n'est certes pas le mandat du Comité. D'un autre côté, les représentants du milieu, eux, pouvaient craindre que des informations pertinentes, leur permettant d'étayer davantage leur position en faveur de la fermeture de l'incinérateur, leur soient cachées ou encore, que l'on cherche, via le Comité de vigilance, à les convaincre de la pertinence de l'incinérateur à en faire des agents de promotion de l'incinérateur, ce qui n'est certes pas plus dans le mandat du Comité de vigilance.

Cette méfiance anticipée explique probablement pourquoi l'animation de la rencontre préparatoire à la formation du Comité, de même que celui de la première rencontre formelle, où ont été adoptées les règles de fonctionnement du Comité, ait été confié à une firme indépendante, Transfert Environnement. Lors de ces deux rencontres, le besoin de fournir aux membres du comité une information vulgarisée, notamment en produisant un premier document, écrit de façon simple, pour mettre tout le monde au même niveau, de même que celui de communiquer les informations techniques par l'entremise de fiches, ont été clairement exprimés. L'importance d'obtenir une ressource pour assurer les suivis entre les rencontres a aussi été soulevée.

Le Comité de vigilance connaissait donc un bon départ avec, dès la deuxième rencontre, l'adoption de son mode de fonctionnement et la nomination d'un président. La question

du secrétariat du comité est également réglée, ce mandat étant confié au Conseil régional de l'environnement (CRE Capitale nationale).

Malheureusement, ce bon départ est interrompu avec diminution, en raison de la période électorale, de la participation des membres élus, et la démission du président. De plus, la lecture des procès-verbaux des rencontres montre qu'un malaise commence à poindre quant à l'accès aux résultats des analyses faites de la performance de l'incinérateur.

### **Principales réalisations :**

Adoption du mode de fonctionnement  
Mandat du secrétariat au CRE Capitale nationale  
Création du site internet

### **Les rencontres :**

15 mars	:	Rencontre préparatoire	(6 membre votants)
19 mars	:	Rencontre de création formelle	(6 membres votants)
7 juin	:	Suivi environnemental	(7 membres votants)
		Avancement du projet de modernisation	
11 octobre	:	Suivi environnemental	(4 membres votants)
		Bilan simplifié de l'utilisation de l'eau	
		Échantillonnage de l'air ambiant autour de l'incinérateur	
		Avancement du projet de modernisation	
		Modélisation numérique de la combustion dans les fours	
20 décembre	:	Suivi environnemental	(3 membres votants)
		Fonds sur l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain	
		Fonds sur les alternatives à l'incinération	
		Fonds (sic) pour l'éducation et la sensibilisation	

### **Autres rencontres**

2 novembre : Visite de l'incinérateur  
2 décembre : Adoption de résolutions via acceptation par télécopie

### **Les membres**

#### ***Représentants du voisinage***

Alexandre Lebel	Conseil de quartier de Maizerets
François Godbout	Conseil de quartier du Vieux-Limoilou
Sébastien Paquet	Conseil de quartier du Vieux-Limoilou
Chantal Bourque	Conseil de quartier de Lairé

***Représentants des groupes environnementaux***

Loïc Lévesque                      Ami-e-s de la Terre  
Alexandre Turgeon                CRE Capitale nationale

***Représentant du milieu socioéconomique de Limoilou***

Jacques Beaudet                    La Commode

***Représentants du conseil d'arrondissement de Limoilou et du conseil municipal***

Alain Loubier                      Arrondissement de Limoilou, District de Maizerets  
Odile Roy                          Arrondissement de Limoilou, District du Vieux-Limoilou  
Ann Bourget                        Exécutif, district de Montcalm

***Représentante de la Communauté métropolitaine de Québec***

Michèle Goyer

***Représentants de la Ville de Québec***

Denis Robillard                  Service de l'environnement  
Benoît Delisle                    Service des travaux publics  
Serge Gagnon                      Arrondissement de Limoilou

***Représentant du ministère de l'environnement***

Aucun représentant

***Représentant de la Santé publique***

Pierre Lajoie                      Direction de la santé publique

**Dépenses**

<b>Élément</b>	<b>Montant</b>
Secrétariat	4 200,00 \$
Mise en place d'un site internet	7 445,00 \$
Vulgarisation	3 500,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>15 145,00 \$</b>

## **L'année 2006 : Un redémarrage ardu**

Dans les premiers mois de l'année 2006, le Comité de vigilance n'a pas tenu de réunion, la nomination des nouveaux représentants des élus ayant tardé suite à l'élection municipale de novembre 2005. Le redémarrage des activités n'a lieu qu'au début mai, s'accompagnant par ailleurs d'un renouvellement complet des représentants des conseils de quartier. Cela n'est pas sans créer une coupure, coupure d'autant plus dommageable que le document d'accueil, permettant une mise à niveau de tous les membres, n'a pas été produit.

L'intégration des nouveaux membres est d'autant plus difficile que les informations quant à la modernisation et l'incinérateur sont le plus souvent données oralement et une certaine suspicion demeure face aux délais existants entre la vérification du respect des normes d'émissions et la communication des résultats aux membres du comité. Il a finalement été convenu que les informations seraient transmises aux membres du comité dans un délai de 45 jours à partir de la date où les échantillons sont prélevés.

Par ailleurs, face à la difficulté de vulgarisation de l'information, il y a souvent un déplacement des discussions vers des sujets plus facilement accessibles, tel les budgets et les campagnes de sensibilisation associés au PGMR. Ce dernier déplacement est d'autant plus compréhensible que le comité de suivi du PGMR n'a pas été mis en place. Dès septembre, des efforts sont consentis afin d'amener le Comité à se recentrer sur son rôle, avec le dépôt de son mandat, lors de la réunion du 13 septembre, et, par la suite, par l'élaboration d'un plan d'action. Dans ce plan d'action, l'importance de synthétiser les informations dans des fiches est réaffirmée.

### **Les principales réalisations :**

Présence, via Québec'ERE, au Salon Santé et Environnement, à Place Laurier  
Adoption d'un plan d'action  
Réaffirmation de l'importance d'obtenir des renseignements sous formes synthétiques et vulgarisés, à l'intérieur de fiches.

### **Les rencontres :**

8 mai	:	Modalité de transmission de l'information (7 membres votants) Suivi environnemental Modernisation de l'incinérateur Information sur les campagnes de sensibilisation
14 juin	:	Modalité de transmission de l'information (5 membres votants) Modernisation de l'incinérateur Information sur les campagnes de sensibilisation

- 13 septembre : Campagne de sensibilisation (5 membres votants)  
Modernisation de l'incinérateur  
Plan d'action du comité
- 24 octobre : Modernisation de l'incinérateur (6 membres votants)  
Plan d'action du comité
- 6 décembre : Critères de modernisation de l'incinérateur (7 membres votants)  
Projets pilote de collecte des matières putrescibles  
Plan d'action du comité

## **Les membres**

### ***Représentants du voisinage***

Bärbel Reinke Conseil de quartier de Maizerets  
Nicole Blouin Conseil de quartier du Vieux-Limoilou  
Steve St-Cyr Conseil de quartier de Lairet

### ***Représentants des groupes environnementaux***

Loïc Lévesque Ami-e-s de la Terre  
Alexandre Turgeon CRE Capitale nationale

### ***Représentant du milieu socioéconomique de Limoilou***

Jacques Beaudet La Commode

### ***Représentants du conseil d'arrondissement de Limoilou et du conseil municipal***

Alain Loubier Arrondissement de Limoilou, District de Maizerets  
Anne Beaulieu Arrondissement de Limoilou, District du Vieux-Limoilou  
Guy Perrault Exécutif, district

### ***Représentant de la Communauté métropolitaine de Québec***

Successivement :  
Pierre Rousseau  
Marc Rondeau  
Nathalie Fournier

### ***Représentants de la Ville de Québec***

Denis Robillard Service de l'environnement  
Benoît Delisle Service des travaux publics

Successivement :  
Serge Gagnon Arrondissement de Limoilou  
Richard Bourget Arrondissement de Limoilou

***Représentant du ministère de l'environnement***

Pas de représentant

***Représentant de la Santé publique***

Pierre Lajoie Direction de la santé publique

**Dépenses**

<b>Élément</b>	<b>Montant</b>
Secrétariat	
Général	6 420,00 \$
Site internet	0,00 \$
Repas	1 129,01 \$
Photocopies	109,00
Salles de réunion	775,00 \$
Stationnements et billets d'autobus	366,00 \$
Bannière et exposition	
Graphisme et impression	806,20 \$
Animation	2 110,92 \$
<b>TOTAL</b>	<b>11 716,13 \$</b>

## **L'année 2007 : Un apprivoisement difficile, mais prometteur**

Les discussions des deux premières années portent enfin fruits et l'année 2007 est celle où les choses se mettent lentement mais définitivement en place. Les premières fiches des suivis environnementaux sont produites et mises en ligne sur le site internet du Comité de vigilance. Les fiches pertinentes quant à la modernisation et à l'exploitation de l'incinérateur sont identifiées et quelques-unes sont présentées.

L'année 2007 est également celle où l'entente en cas de dépassement des normes, c'est-à-dire l'obligation de procéder à de nouveaux tests sur une ligne d'incinération en faute lorsque une norme est dépassée, est appliquée. Ainsi, suite à une lecture dépassant les seuils admissibles quant aux dioxines et furannes en octobre 2006, les tests sont repris en juillet 2007, test confirmant que les correctifs réalisés ont porté fruits et que les normes sont à nouveau aisément rencontrées.

De plus, l'arrivée d'un représentant de la santé publique permet aux membres du comité d'accéder à des précieuses informations leur permettant de se former une opinion plus éclairée quant à l'impact de l'incinérateur sur la santé.

Le rythme de croisière semble donc sur le point d'être atteint. La maturité acquise par le Comité de vigilance lui a par ailleurs donné le goût de manifester publiquement ses préoccupations. Ainsi, le Comité de vigilance s'est permis d'interpeler la Société du 400<sup>e</sup> sur l'importance de favoriser la récupération lors des grands événements. Il s'est aussi adressé à deux reprises aux membres du conseil municipal. La première fois, par le dépôt d'une lettre soulignant sa préoccupation que le cadre budgétaire de la Ville respecte les engagements du PGMR quant aux sommes dévolues à l'éducation, l'information et la sensibilisation. La seconde fois, via un avis de proposition sur la problématique engendrée par la présence de mercure dans les ampoules fluocompactes. La Ville a ainsi été amenée à adopter une résolution demandant au ministère du Développement durable, de l'Environnement des Parcs de faire appliquer la responsabilité élargie des producteurs pour les tubes fluorescents et ampoules fluocompactes. Par la même occasion, la Ville a aussi demandé à Hydro-Québec d'inclure dans ses campagnes de promotion des fluocompactes, l'information que ces dernières contiennent du mercure et constituent donc des résidus domestiques dangereux qui doivent être éliminés de façon appropriée lorsqu'elles ne peuvent plus être utilisées. La promptitude d'Hydro-Québec à répondre à la demande expédiée et l'intérêt qu'a suscité cette demande auprès des médias (voir article en annexe), démontre de la pertinence du comité de vigilance de l'incinérateur.

L'année 2007 confirme donc que le rythme de croisière semble sur le point d'être atteint.

### **Les principales réalisations :**

Mise à jour du site internet

Lettre aux membres du conseil municipal relative aux budgets d'éducation, d'information et de sensibilisation

Lettre à la société du 400<sup>e</sup> relative à l'importance de la récupération lors des grands événements  
Prise de position sur les fluo-compacts

### **Les rencontres :**

- 30 janvier : Plan d'action (ajout impact sur la santé) (8 membres votants)  
Nouvelle présentation de l'incinérateur  
Fiches sur les normes environnementales  
Autres fiches pertinentes (discussion)
- 14 mars : Impacts sur la santé de l'incinérateur (5 membres votants)  
Dépôts du plan de communication en sensibilisation  
Fiches environnementales  
Projets de fiches pour l'exploitation et la modernisation  
Bilan financier 2006
- 24 avril : Présentation du plan de communication en matière de sensibilisation (6 membres votants)  
Fiches environnementales
- 12 septembre : Modélisation dispersion atmosphérique (6 membres votants)  
Projet pilote et centre de compostage
- 13 décembre : Fiches sur l'exploitation de l'incinérateur (7 membres votants)  
Reprise de l'échantillonnage sur les dioxines  
Émissions atmosphériques de mercure  
Renouveau site internet  
Consultation sur la gestion des matières résiduelles

### **Les membres**

#### ***Représentants du voisinage***

Nicole Blouin Conseil de quartier du Vieux-Limoilou  
Steve St-Cyr Conseil de quartier de Lairet  
Successivement :  
Bärbel Reinke Conseil de quartier de Maizerets  
Mario Ringuette Conseil de quartier de Maizerets

#### ***Représentants des groupes environnementaux***

Loïc Lévesque Ami-e-s de la Terre  
Alexandre Turgeon CRE-Capitale nationale

***Représentant du milieu socioéconomique de Limoilou***

Nicolas Faucher      Cegep Limoilou

***Représentants du conseil d'arrondissement de Limoilou et du conseil municipal***

Alain Loubier      Arrondissement de Limoilou, District de Maizerets  
Anne Beaulieu      Arrondissement de Limoilou, District du Vieux-Limoilou  
Guy Perrault      Exécutif, district

***Représentant de la communauté métropolitaine de Québec***

Successivement ou alternativement:

Pierre Rousseau  
Marc Rondeau  
Nathalie Fournier

***Représentants de la Ville de Québec***

Denis Robillard      Service de l'environnement  
Benoît Delisle      Service des travaux publics  
Richard Bourget      Arrondissement de Limoilou

***Représentant du ministère de l'environnement***

Pas de représentant

***Représentant de la Santé publique***

Slavko Sebez      Direction de la santé publique

**Dépenses**

<b>Élément</b>	<b>Montant</b>
Secrétariat	
Général	8 685,00 \$
Site internet	1 764,57 \$
Repas	1 461,63 \$
Photocopies	145,80 \$
Salles de réunion	1 181,25 \$
Stationnements et billets d'autobus	272,00 \$
Représentation du Comité	
Rendez-vous 2007 (inscription)	1 183,94 \$
Rendez-vous 2007 (frais connexes)	301,77 \$
<b>TOTAL</b>	<b>14 995,96 \$</b>

AMPOULES FLUOCOMPACTES

# La Ville réclame une récupération sécuritaire

Éric Moreault  
emoreault@lesoleil.com

**Québec demande au gouvernement provincial de considérer les ampoules fluocompactes comme des déchets domestiques dangereux (DDD) et d'obliger Hydro-Québec à contribuer à la mise en place d'un programme de récupération sécuritaire.**

Les ampoules fluocompactes connaissent une popularité croissante depuis quelques années en raison de leur durabilité et des économies d'énergie lorsqu'on les compare à une ampoule incandescente. Pas moins d'un foyer québécois sur quatre en possède au moins une. Seul problème : elles contiennent de petites quantités de mercure, un métal lourd très dommageable pour la santé et l'environnement.

Le conseil municipal a adopté une résolution sur la question lundi. On estime que, d'ici cinq ans, 500 000 ampoules seront éliminées annuellement à Québec. On craint qu'une majorité ne prennent le chemin de l'incinérateur même si Québec récupère les fluorescents et les fluocompactes dans ses sept écocentres. Si elles s'y retrouvent en majorité, leur disposition sécuritaire coûtera 125 000 \$ chaque année.

La Ville veut donc présenter ce programme comme «temporaire» et demande que le principe de responsabilité élargie soit appliqué à ce produit et tous les autres DDD de même nature. Québec a songé à demander un système de consignation, mais a vite abandonné l'idée en raison des coûts de gestion.

Elle préconise plutôt que le producteur ou le distributeur d'un produit soit forcé, par voie réglementaire, d'assumer la responsabilité de récupérer ces produits en fin de vie.

Québec a l'intention de présenter sa demande dans les prochaines semaines aux audiences publiques sur la gestion des matières résiduelles qui ont débuté hier à l'Assemblée nationale. «Hydro-Québec fait la promotion des fluocompactes, mais pas assez de la manière appropriée d'en disposer correctement», estime la conseillère Anne Beaulieu, qui a piloté la résolution.

Hydro-Québec n'émettra aucun commentaire tant qu'elle n'aura pas reçu la résolution de la Ville de Québec.

C'est le comité de vigilance de l'incinérateur de Québec qui est à l'origine de la démarche. Il s'est inquiété des conséquences sur les émissions atmosphériques de l'incinérateur et de ses retombées dans la population, particulièrement à Limoilou.

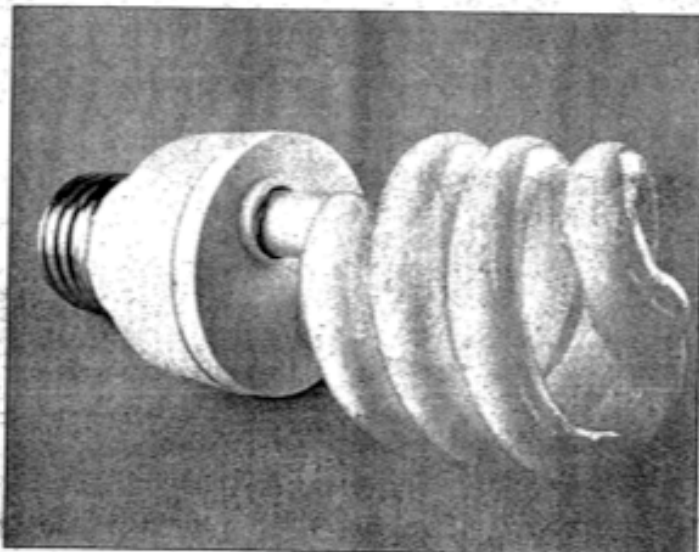
Depuis 12 ans, «les concentrations sont à la baisse», signale Benoît Delisle, le responsable de la gestion des matières résiduelles à la Ville. Elles sont en moyenne de trois fois inférieures à la

norme décrétée par le gouvernement provincial.

Elles ne représentent pas d'effets indésirables sur la santé dans le contexte actuel. «Il n'y a pas d'impact évident», explique Slavko Sebez, conseiller en santé environnementale à la Direction de santé publique, qui a analysé la question le mois dernier.

Chaque ampoule fluocompacte contient cinq milligrammes de mercure, cinq fois moins qu'une pile de montre et de 100 à 400 fois moins qu'un thermomètre domestique. Ce qui fait dire à M. Sebez qu'il faut éliminer toutes les sources de mercure, pas seulement les ampoules. «Il faut viser aussi les usages industriels et dans le secteur public pour éviter que le mercure se retrouve dans les poubelles.»

En attendant, le principe de précaution, et les quantités prévues d'ampoules fluocompactes, exige des dispositions immédiates pour éviter que le mercure qu'elles contiennent annulent les gains environnementaux de la dernière décennie à l'incinérateur.



La Ville de Québec estime qu'il en coûtera 125 000 \$ chaque année pour disposer sécuritairement des ampoules fluocompactes. — PHOTOTHÈQUE LE SOLEIL